

Conditions générales d'accomplissement des formalités douanières par bpost

Les Conditions générales ci-dessous sont d'application à partir du 1 janvier 2025.

Sommaire

I. Définitions	2
II. Champ d'application	3
III. Taxes et frais	3
IV. Acceptation des présentes Conditions générales et établissement de la convention	3
V. Engagements des parties	3
VI. Responsabilité des parties.....	4
VII. Procédure d'introduction d'une plainte	4
VIII. Droit applicable et tribunaux compétents.....	5
IX. Protection des données à caractère personnel	5
X. Traitement des données à caractère personnel	6

I. Définitions

Pour l'application des présentes Conditions générales, les termes suivants ont la signification suivante :

Point d'enlèvement : (1) un Bureau de Poste, (2) un Point Poste, (3) un Point Colis, ou (4) un Distributeur de Colis ;

Produits soumis à accise : marchandises sur lesquelles sont levées des accises. Les produits soumis à accise comprennent entre autres, sans y être limités :

- a. bière ;
- b. vin et produits intermédiaires (par exemple sherry et porto) ;
- c. autres produits alcoolisés (par exemple, boissons distillées, aussi appelées : boissons fortes) ;
- d. tabac (par exemple cigarettes, cigares et tabac à fumer) ;
- e. huile minérale (par exemple essence, diesel et LPG) ;

Conditions générales : les présentes Conditions générales relatives à l'accomplissement des formalités douanières par bpost telles qu'elles peuvent être modifiées ponctuellement ;

RGPD (ou GDPR) : Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ;

Traitement : l'enlèvement, le tri, le transport et la distribution des Envois par bpost pour le compte de l'expéditeur ;

bpost : la société anonyme de droit public, ayant son siège social à 1000 Bruxelles, Boulevard Anspach 1/1, RPM Bruxelles, TVA BE 0214.596.464 ;

TVA : taxe sur la valeur ajoutée, calculée sur la Valeur en douane du Produit, majorée des droits à l'importation, accises et autres coûts ;

Services : les services offerts par bpost pour l'accomplissement des Formalités douanières (dans le cadre du Traitement des Envois par bpost) qui sont soumises au présentes Conditions générales ;

Représentation directe : la représentation par bpost au nom et pour le compte du Destinataire pour l'accomplissement des Formalités douanières ;

Douane : l'Administration Générale des Douanes et Accises ;

Formalités douanières : les formalités nécessaires qui doivent être accomplies afin de pouvoir mettre les Produits en libre pratique dans l'UE ;

Droits de douane : le montant des droits à l'importation ou à l'exportation et de toutes les taxes afférentes à l'importation calculé selon la législation douanière et fiscale en vigueur ;

Représentation en douane : la représentation d'un Destinataire devant la Douane ; il peut s'agir d'une Représentation directe ou d'une Représentation indirecte ;

Valeur en douane : la valeur en douane constitue la base imposable pour l'application des Droits de douane et est calculée sur la base de la valeur des Marchandises figurant sur le document de douane postal ou sur la facture, éventuellement majorée des frais d'expédition ;

Document Administratif Unique (DAU) : la preuve de déclaration en douane ;

UE : l'Union européenne et ses États membres au moment de l'expédition de l'Envoi ;

Destinataire : la personne physique ou morale à laquelle l'Envoi est adressé et doit être livré ;

Marchandise ou Marchandises : tous les articles, à savoir objets matériels, qui peuvent être contenus dans un Envoi ;

Code de marchandise : le code spécifique au produit qui est utilisé sur la base de la législation douanière pour la classification des Marchandises et pour la fixation des frais à l'importation en vigueur à cet effet ;

Représentation indirecte : la représentation au nom de bpost mais pour le compte du Destinataire en vue de l'accomplissement des Formalités douanières ;

Droits à l'importation : droits perçus pour l'UE. Leur taux dépend du type de Marchandises et est déterminé selon la nomenclature de marchandises établie par l'UE et le Code de marchandise qui y figure.

Client : toute personne physique ou morale qui fait appel aux Services ;

Laissez-suivre : une lettre de suivi qui peut être établie à la demande du Client ;

Envois non commerciaux : un Envoi entre deux particuliers ;

Territoires non fiscaux : les territoires spécialement désignés comme ne faisant pas partie du territoire auquel s'applique la TVA de l'UE. Ces territoires sont énumérés sur le site web des autorités fédérales :

https://finances.belgium.be/fr/douanes_accises/particuliers/pays-membres-et-territoires-fiscaux,

Législation postale : la loi du 26 janvier 2018 relative aux services postaux ; la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques et la loi du 6 juillet 1971 relative à la création de bpost et à certains services postaux et leurs arrêtés d'exécution respectifs, ainsi que leurs éventuelles modifications ;

Dossier de régularisation : un dossier établi dans le cas de taxes et coûts payés en trop ou en trop peu (comme exposé au chapitre III, point 1) ;

Transit : le transport d'un Envoi sous contrôle douanier contenant des marchandises qui ne sont pas encore en libre pratique ;

Déclaration de transit : la déclaration spéciale qui peut être établie en cas de Transit ;

Temps de transit : le temps passé entre la mise à disposition d'un Envoi chez le transporteur et la livraison au Destinataire ;

Envois exemptés : Envois non commerciaux provenant d'un pays hors UE, dont la valeur totale n'excède pas 45 € (art. 25 à 27 de la Directive (CE) n° 1186/2009, art. 44 de l'AR n° 7 en matière de TVA).

Jour ouvrable : tout jour calendrier, excepté le samedi, le dimanche, tous les jours fériés légaux et les jours d'inactivité qui seraient déterminés par bpost et communiqués sur le site web de bpost (www.bpost.be) ;

Envoi : tout envoi postal adressé en provenance d'un pays n'appartenant pas à la zone douanière, fiscale ou d'accise de l'UE

et pour lequel le Destinataire mandate bpost pour l'accomplissement des Formalités douanières.

II. Champ d'application

1. Les présentes Conditions générales entrent en vigueur à la date susmentionnée et s'appliquent aux Services proposés par bpost.
2. Si des conditions particulières de bpost prévoient des règles spécifiques concernant les Services, ces règles sont alors également applicables à l'offre et à la fourniture de ces Services. Les Conditions générales ou particulières du Client ou d'autres parties que bpost ne sont applicables en aucun cas à l'exercice des Services.
3. Les Conditions générales et les tarifs en vigueur peuvent être obtenus ou consultés :
 - (i.) sur le site web de bpost (www.bpost.be) ;
 - (ii.) dans les Points Poste et le cas échéant, à d'autres endroits désignés par bpost ; ou
 - (iii.) via tout autre moyen de communication jugé utile par bpost.
4. Les présentes Conditions générales sont rédigées en français, néerlandais et anglais.
5. Pour tout renseignement complémentaire et en cas de questions à propos des Services, le Client peut prendre contact avec le Service Center de bpost au numéro 022/01.23.45 ou consulter le site web de bpost (www.bpost.be).

III. Taxes et frais

1. Les taxes et frais dus à la Douane par le Client pour l'importation d'Envois non exemptés comprennent :
 - (i.) les Droits de douane : ceux-ci sont perçus pour les Envois d'une valeur supérieure à 150 € ; et sur les Envois contenant des produits alcoolisés, parfums et eaux de toilette, tabac et produits à base de tabac qui, quelle que soit leur valeur, sont exclus de cette exonération de Droits de douane (art. 23 et 24 du Règlement (CE) n° 1186/2009) ;
 - (ii.) TVA : la TVA sera perçue sur tous les Envois provenant d'un pays hors UE, ainsi que Territoires non fiscaux de l'UE, et ce, quelle que soit la Valeur de l'Envoi, à l'exception des Envois non commerciaux d'une valeur inférieure à 45 € ;
 - (iii.) les accises éventuelles ;
 - (iv.) les amendes, intérêts et/ou rétribution éventuellement appliqués par la Douane ou d'autres instances compétentes (y compris mais sans y être limité, la police, l'AFSCA, l'IBPT).
2. Les frais dus à bpost par le Client pour l'importation d'Envois non exemptés comprennent :
 - (i.) 19,50 € pour l'accomplissement des formalités de Douane pour les Envois non exonérés d'une valeur de maximum 150 € ;

- (ii.) 40 € pour l'accomplissement des formalités de Douane pour les Envois non exonérés d'une valeur de plus de 150€ ;
- (iii.) 40 € pour la rédaction d'un Avis de transit ou d'un Laissez-suivre ;
- (iv.) 60 € pour la présentation de l'Envoi à un contrôle phytosanitaire à l'importation ou pour l'établissement de documents supplémentaires ;
- (v.) 85 € pour l'introduction d'un Dossier de régularisation.

3. Pour les assujettis à la TVA, le Document Administratif Unique (DAU) est envoyé après réception du paiement des frais. Cela s'applique uniquement si le dédouanement a été effectué avec une déclaration PLDA et le numéro de TVA a été mentionné dans les données d'adresse.

IV. Acceptation des présentes Conditions générales et établissement de la convention

Lorsque bpost reçoit un Envoi pour lequel des Formalités douanières doivent être accomplies, le Destinataire donne pour chaque Envoi distinct son autorisation explicite à bpost de mettre l'Envoi en libre pratique dans l'UE au moyen d'une Représentation directe ou d'une Représentation indirecte. En accordant cette autorisation explicite, le Destinataire marque son accord sans restriction avec toutes les dispositions des présentes Conditions générales, dont il doit avoir pris connaissance au plus tard au moment où il donne son autorisation explicite à bpost.

V. Engagements des parties

1. Obligations de bpost

- 1.1 bpost s'engage à :
 - (i.) exécuter les Services conformément à la législation et à la réglementation en vigueur ;
 - (ii.) mettre à disposition les Marchandises ainsi que les données demandées si la Douane ou une autre autorité en fait la demande en vue d'un contrôle (de sécurité) ou sur toute autre base ;
 - (iii.) percevoir auprès du Client les Droits à l'importation, la TVA et les éventuelles accises et à les reverser à l'autorité compétente.
 - (iv.) respecter la législation et la réglementation en vigueur en matière de traitement des données à caractère personnel (voir également chapitres IX et X des présentes Conditions générales).

2. Obligations du Client

- 2.1 Le Client s'engage à fournir les informations et la documentation correctes et complètes que bpost estime nécessaires pour l'exécution des Services et à présenter les



informations supplémentaires et documents utiles à la Douane ou à d'autres autorités s'il lui est demandé de le faire.

2.2 Le Client confirme qu'il est satisfait à toutes les lois et réglementations applicables en matière de douane, d'importations, d'exportations, d'embargo et aux autres lois et réglementations en vigueur.

2.3 Le Client s'engage à s'acquitter sans réserve et sans délai des frais et/ou taxes applicables à l'Envoi (comme exposé au chapitre trois ci-dessus) à la demande de bpost.

VI. Responsabilité des parties

1. Responsabilité de bpost

1.1 Sur la base des présentes Conditions générales, bpost ne peut être tenue responsable de la perte, du vol ou de la détérioration d'un Envoi. En cas de perte, vol ou détérioration d'un envoi, le Destinataire/Client doit s'adresser à l'Expéditeur de l'Envoi.

1.2 bpost n'est pas responsable du dédommagement ou du remboursement de la TVA, des Droits de douane et des frais administratifs déjà payés par le Client dans les cas suivants :

- (i.) la perte, le vol ou la détérioration de l'Envoi ;
- (ii.) un calcul erroné des taxes et frais (tels qu'exposés au chapitre III ci-dessus) résultant d'informations erronées ou incomplètes fournies à bpost par le Client ou pour le compte du Client ;
- (iii.) la saisie, la confiscation ou la rétention de l'Envoi par une autorité compétente (y compris, mais sans s'y limiter, la police, la Douane, l'AFSCA, l'IBPT) ;
- (iv.) le non-enlèvement ou l'enlèvement tardif de l'Envoi dans un Point d'enlèvement ;
- (v.) un Envoi qui ne peut être livré chez le Destinataire pour quelque raison que ce soit.

2. Responsabilité du Client

2.1 Le Client est seul responsable du respect de la législation et de la réglementation applicables, des présentes Conditions générales et de toutes autres conditions générales ou conventions particulières applicables.

2.2 Le Client reconnaît que s'il a fait des déclarations fausses ou mensongères concernant l'Envoi ou la/les Marchandises, il s'expose à des poursuites civiles et/ou pénales pouvant entre autres conduire à la confiscation et à la vente de la/des Marchandise(s).

2.3 Le Client préserve bpost de toute réclamation faite à l'encontre de bpost en rapport avec les informations que le Client fournit à bpost dans le cadre de la fourniture des

Services par bpost et le Client indemniserait pleinement bpost à cet égard.

2.4 L'ensemble des amendes douanières, frais de stockage et autres dépenses que bpost doit supporter pour un Envoi sera facturé au Client.

VII. Procédure d'introduction d'une plainte

1. Généralités

Le Client qui souhaite introduire une plainte dans le cadre de l'exécution par bpost des Services doit s'adresser à bpost.

Pour toutes les autres plaintes, le Client doit s'adresser à l'expéditeur.

2. Comment introduire une plainte auprès de bpost ?

Une plainte portant sur les frais calculés (tels qu'exposés au chapitre III) peut être introduite via l'application My bpost ou la page track & trace sur le site web de bpost (www.bpost.be/suivremoncolis).

D'autres plaintes dans le cadre de l'exécution par bpost des Services peuvent être introduites :

- (i.) sur le site web de bpost, via des formulaires spécifiques en ligne qui sont disponibles sur <https://www.bpost.be/fr/faqs> ;
- (ii.) par téléphone en appelant le call center au numéro suivant 022/01.23.45 ;
- (iii.) par courrier ordinaire non affranchi adressé à bpost, Service Clients, BP 5000 – 1000 Bruxelles.

Pour les plaintes relatives aux frais imputés, le Client peut suivre les plaintes susmentionnées via l'application My bpost ou via la page track & trace sur le site web de bpost.

Pour les autres plaintes, le Client reçoit un numéro de référence. Un accusé de réception est fourni gratuitement sur demande du Client. Il est demandé au Client de mentionner le numéro de référence lors de tout contact ultérieur, par courrier ou par téléphone, avec bpost de sorte que bpost puisse gérer sa plainte plus facilement et rapidement.

3. Délai d'introduction des plaintes

Si le Client ne paie pas les frais dans un délai de 14 jours après notification par bpost d'un Envoi entrant ou introduit une plainte portant sur l'imputation des frais (tels qu'exposés au chapitre III), l'Envoi sera retourné à l'expéditeur.



Un délai de prescription général d'un (1) an s'applique pour l'introduction d'une plainte, à compter du jour de réception de l'Envoi contesté par bpost.

4. Annexes - pièces

La plainte doit être accompagnée de tous les renseignements et documents susceptibles de faciliter le travail de recherche et qui apportent les preuves requises. Pour chaque Envoi, la plainte doit être accompagnée d'une preuve étayant la valeur du contenu de l'Envoi à la date d'achat.

5. Délai de traitement des plaintes

bpost s'engage à tout mettre en œuvre pour traiter et clôturer la plainte concernant tout Envoi soumis aux présentes Conditions générales dans un délai de 3 mois, à compter de la date d'introduction de la plainte.

6. Note

Recours auprès du Service de médiation pour le secteur postal : Un Client qui n'est pas satisfait de la manière dont bpost a traité sa plainte ou du résultat de celle-ci peut gratuitement faire appel au Service de médiation pour le secteur postal, fondé par la loi du 21 mars 1991.

Service de médiation pour le secteur postal (SMSP)
Boulevard Roi Albert II 8, boîte 4
1000 Bruxelles www.omps.be
Tél. : 02/ 221 02 20
Fax : 02/ 221 02 44

VIII. Droit applicable et tribunaux compétents

Sans préjudice de l'application de la législation et de la réglementation nationales et/ou internationales, seule la législation belge s'applique à un litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution des présentes Conditions générales et seuls les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles sont compétents à cet effet. Néanmoins, les parties s'engagent, avant de s'adresser aux instances judiciaires, à épuiser toutes les possibilités de règlement du litige à l'amiable auprès des instances de bpost (voir chapitre VII ci-dessus).

Si en vertu d'une disposition légale d'ordre public ou de droit contraignant, l'une des dispositions des présentes Conditions générales devait être nulle ou non contraignante vis-à-vis du Client/Destinataire, cette disposition sera réputée n'avoir jamais été écrite, les autres dispositions restant néanmoins applicables.

La partie des Conditions générales qui serait déclarée nulle ou inapplicable sera adaptée par les parties du minimum nécessaire pour que les dispositions concernées ne soient plus nulles ou

inapplicables. Ce faisant, les parties veillent à ce que l'équilibre économique initialement visé soit maintenu.

IX. Protection des données à caractère personnel

1. Définitions : Dans le cadre des présentes Conditions générales, les termes « Responsable du Traitement », « Sous-traitant », « Personne concernée », « Données à caractère personnel », « Violation de données à caractère personnel » et « Traitement » (et « Traiter ») ont la même signification que celle qui leur est donnée par la réglementation applicable en matière de protection des données (y compris le Règlement général sur la protection des données 679/2016 ou « RGPD », ci-après appelé « Réglementation sur la protection des données à caractère personnel »).
2. Les Données à caractère personnel (nom et prénom, adresse, numéro de téléphone/GSM ou adresse e-mail et fonction) du Client, de certains membres du personnel du Client (si le Client est une personne morale) ou du Destinataire, comme celles que le Client communique à bpost dans le cadre de l'exécution de la convention (à savoir les présentes Conditions générales), seront traitées par bpost, qui interviendra en tant que Responsable du traitement de ces Données, en vue de la fourniture des services convenus (y compris la gestion de la relation contractuelle, la prise de contact en cas de problème, le contrôle des opérations et la prévention des fraudes et abus).
3. bpost peut aussi utiliser ces Données à caractère personnel pour contacter le Client, certains membres du personnel du Client (si le Client est une personne morale) ou le Destinataire concernant des études de marché ou des enquêtes de satisfaction sur la base de son intérêt justifié à améliorer ces services.
4. Ces Données à caractère personnel seront mises à la disposition de nos fournisseurs de services informatiques auxquels les clauses contractuelles types de la Commission européenne auront été imposées s'ils sont situés en dehors de l'Espace économique européen.
5. Les Données à caractère personnel que vous nous communiquez sont conservées pendant 7 ans, après quoi elles seront effacées.
6. Sous certaines conditions, le Client, les membres du personnel du Client (si le Client est une personne morale) ou le Destinataire peuvent consulter leurs Données à caractère personnel et en obtenir la rectification s'il y a lieu, en réclamer la suppression, en limiter le traitement ou en

demander la portabilité en envoyant une demande écrite, datée et signée, accompagnée d'une preuve de leur identité, à l'adresse suivante : bpost, Data Protection Office, Boulevard Anspach 1/1, 1000 Bruxelles ou en complétant le formulaire en ligne disponible dans notre charte relative au respect de la vie privée via le lien suivant : <https://www.bpost.be/fr/privacy>.

Enfin, une plainte peut être déposée auprès de l'autorité belge compétente en la matière si une telle demande devait rester sans suite : <https://www.autoriteprotectiondonnees.be/citoyen>.

X. Traitement des données à caractère personnel

1. S'il souhaite confier à bpost la fourniture des Services (comme décrit dans les présentes Conditions générales), le Client doit communiquer à bpost les Données à caractère personnel des Destinataires des Envois. Pour autant que bpost traite ces Données à caractère personnel dans le cadre de l'exécution de ces Services (c.-à-d. l'accomplissement des Formalités douanières requises pour mettre l'envoi en libre pratique dans l'UE), bpost intervient en tant que Responsable du traitement de ces Données à caractère personnel. bpost contrôle en effet les opérations de Traitement de ces Données qui sont effectuées dans le cadre de l'exécution des Services, décide des Données à caractère personnel devant être fournies ou si ces Données à caractère personnel doivent être traitées (par lecture optique ou en les comparant à d'autres séries de données) en vue d'en améliorer la qualité, ou si ces Données à caractère personnel doivent être transmises à des tiers (qui interviennent par ex. en tant que Sous-traitants pour bpost ou par ex. aux autorités dans le cas d'une obligation de mise à disposition des Données à caractère personnel par bpost), pendant combien de temps ces Données à caractère personnel seront conservées, qui y aura accès, ou si ces Données à caractère personnel doivent être transmises à des tiers (opérateurs qui effectuent la distribution au niveau local) établis dans des pays hors UE et selon quel cadre contractuel, si leurs demandes de pouvoir exercer leur droit de regard ou d'autres droits sont recevables, quelles mesures techniques et organisationnelles sont prises pour protéger les Données à caractère personnel et si les Données à caractère personnel sont utilisées pour alimenter des banques de données opérationnelles à des fins d'amélioration de la reconnaissance des adresses, etc.
2. Le Client agit en tant que Responsable du Traitement en ce qui concerne le Traitement de Données à caractère personnel pour lesquelles il définit les finalités et moyens du Traitement, y compris la collecte, l'encodage, le stockage, la mise à jour et la transmission des Données à caractère personnel à bpost.
3. Le Client garantit dès lors à bpost que
 - (i) les Données à caractère personnel sont obtenues de façon légale auprès des Personnes concernées en vertu de la Règlementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel et qu'elles sont fournies à bpost en conformité avec cette règlementation ;
 - (ii) il transmet à bpost des Données à caractère personnel à jour et pertinentes au vu des finalités légales et légitimes décrites dans les présentes Conditions générales ;
 - (iii) il a fourni aux Personnes concernées toutes les informations nécessaires et pertinentes concernant le Traitement de leurs Données à caractère personnel conformément à la Règlementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel ; et
 - (iv) le Traitement n'enfreint pas les droits de tiers.
4. bpost et le Client s'engagent à respecter toutes les obligations qui s'imposent aux Responsables du Traitement en vertu de la Règlementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel pour les Traitements pour lesquels ils agissent en cette qualité.
5. bpost et le Client (si le Client est une personne physique) s'engagent à tout moment, pendant et après l'expiration de l'exécution des Services auxquels se rapportent les présentes Conditions générales, à indemniser, et à prémunir l'autre partie de tout dommage lié à toute réclamation, action en justice, procédure juridique ou demande de la part d'une autorité publique compétente, d'une Personne concernée et/ou d'un tiers en relation avec toute violation ou prétendue violation de la Règlementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel résultant d'un Traitement de données effectué en vertu des présentes Conditions générales ou de tout manquement par le Client, bpost ou leurs collaborateurs à leurs obligations en matière de protection des données en vertu des présentes Conditions générales. Dans les limites autorisées par la règlementation applicable, (1) le Client ou bpost n'est responsable vis-à-vis de l'autre partie que pour (i) les dommages matériels directement causés par une faute grave ou intentionnelle du Client ou de bpost ou de leurs collaborateurs, et (ii) le décès et les dommages corporels subis par une personne physique et causés par un acte ou une omission du Client ou de bpost ou de leurs collaborateurs dans l'exercice de leurs fonctions, (2) le Client ou bpost n'est pas responsable des dommages immatériels ou indirects, en ce compris les dommages pécuniaires, les pertes de profits et les atteintes à la réputation ou à l'image de l'autre partie et (3) la responsabilité du Client ou de bpost est limitée au montant total facturé au Client pour les Services.
6. Si les Services incluent la distribution d'un envoi postal dans un pays situé en dehors de l'Espace économique européen, les Données à caractère personnel des destinataires des Envois confiés à bpost par le Client (c.-à-d. Les catégories



suivantes de Données à caractère personnel : prénom, nom et adresse de distribution) sont communiquées à un opérateur local chargé de la distribution de l'envoi dans ce pays, qui intervient en tant que Responsable du traitement pour la distribution de l'envoi dans ce pays. Le Client garantit que ces destinataires ont été informés quant aux traitements précités réservés par bpost et ces opérateurs tiers à leurs Données à caractère personnel.

7. Le prénom, le nom, l'adresse de distribution, la date de distribution et la signature du destinataire d'un Envoi recommandé ou d'un Paquet sont téléchargés par bpost sur la plate-forme « track and trace », où ils restent pendant trois mois pour fournir à l'expéditeur des informations sur la livraison de son envoi.
8. Ces Données à caractère personnel et le numéro du document, utilisé pour prouver l'identité de la personne à qui un Envoi recommandé ou un Paquet est remis, ou encore une photo de ce document, sont conservés en tant que preuve par bpost pendant 13 mois. Les informations requises concernant le Traitement des Données à caractère personnel par bpost sont communiquées au moment de la distribution de l'Envoi à la personne à laquelle est remis l'Envoi recommandé ou le Paquet.